

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de Placement Immobilier H&R	26 avril 2017	Ontario
Fonds de revenu ACTIVEnergy	28 avril 2017	Alberta
Fonds de revenu INDEXPlus		
Fonds équilibré MD	27 avril 2017	Ontario
Fonds d'obligations MD		
Fonds d'obligations à court terme MD		
Fonds revenu de dividendes MD		
Fonds d'actions MD		
Placements d'avenir MD Limitée		
Fonds croissance de dividendes MD		
Fonds international de croissance MD		
Fonds international de valeur MD		
Fonds monétaire MD		
Fonds sélectif MD		
Fonds américain de croissance MD		
Fonds américain de valeur MD		
Fonds stratégique de rendement MD		
Fonds d'occasions stratégiques MD		
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD		
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD		
Portefeuille conservateur, Précision MD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD		
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD		
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD		
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD		
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD		
H&R Finance Trust	26 avril 2017	Ontario
iShares Core MSCI Canadian Quality Dividend Index ETF	28 avril 2017	Ontario
iShares Core MSCI US Quality Dividend Index ETF		
iShares Core MSCI US Quality Dividend Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core MSCI Global Quality Dividend Index ETF		
iShares Core MSCI Global Quality Dividend Index ETF (CAD-Hedged)		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de ressources mondiales Dundee	27 avril 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CC&L Core Income and Growth Fund Fonds d'actions de revenu et de croissance CC&L Fonds Global Alpha CC&L Fonds d'obligations à haut rendement CC&L	2 mai 2017	Ontario
European Commercial Real Estate Limited	27 avril 2017	Ontario
Fidelity NorthStar Currency Neutral Fund Fidelity Canadian Real Return Bond Index Investment Trust Fidelity Multi-Sector Bond Fund Fidelity Multi-Sector Bond Currency Neutral Fund	1er mai 2017	Ontario
FNB First Trust AlphaDEXMC dividendes canadiens FNB First Trust AlphaDEXMC dividendes américains (couvert en dollars canadiens) FNB First Trust AlphaDEXMC dividendes de marchés émergents (couvert en dollars canadiens) FNB First Trust prêts de rang supérieur (couvert en dollars canadiens) FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) FNB canadien de puissance du capital First Trust	1 ^{er} mai 2017	Ontario
Fonds d'actions canadiennes Sprott Fonds d'obligations diversifiées Sprott Fonds énergie Sprott Fonds d'infrastructure mondiale Sprott Fonds immobilier mondial Sprott (auparavant, Fonds mondial d'actions immobilières et de FPI Sprott) Fonds aurifère et de minéraux précieux Sprott Fonds d'obligations à court terme Sprott	26 avril 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions petite capitalisation Sprott		
Catégorie d'obligations diversifiées Sprott		
Catégorie d'actifs tangibles Sprott		
Catégorie ressources Sprott		
Catégorie d'obligations à court terme Sprott		
Catégorie d'actions argentifères Sprott		
Catégorie équilibrée améliorée Sprott		
Fonds équilibré amélioré Sprott		
Catégorie d'actions améliorées Sprott		
Catégorie d'actions américaines améliorées Sprott		
Catégorie ciblée équilibrée mondiale Sprott		
Catégorie ciblée de dividendes mondiaux Sprott		
Catégorie ciblée équilibrée américaine Sprott		
Catégorie ciblée de dividendes américains Sprott		
Fonds de lingots d'or Sprott	26 avril 2017	Ontario
Norrep Short Duration 2017 Flow-Through Limited Partnership	1 ^{er} mai 2017	Alberta
Portefeuille Sécuritaire Manuvie	1 ^{er} mai 2017	Ontario
Portefeuille Modéré Manuvie		
Portefeuille Équilibré Manuvie		
Portefeuille Croissance Manuvie		
Spin Master Corp.	1 ^{er} mai 2017	Ontario
Summit Industrial Income REIT	27 avril 2017	Ontario
Zymeworks Inc.	27 avril 2017	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société alpha d'actions américaines	27 avril 2017	Ontario
FNB BetaPro Lingots d'or Haussier quotidien 2x	26 avril 2017	Ontario
FNB BetaPro Lingots d'or Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro Pétrole brut Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro Gaz naturel Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro Gaz naturel Baissier quotidien -2x		
FNB BetaPro Argent Haussier quotidien 2x		
FNB BetaPro Argent Baissier quotidien -2x		
FNB Horizons Or	26 avril 2017	Ontario
FNB Horizons Argent		
FNB Horizons Pétrole brut		
FNB Horizons Gaz naturel		
Fonds à versement mensuel Marquest	26 avril 2017	Ontario
Fonds de marchés émergents Dynamique	28 avril 2017	Ontario
Mandat privé Fidelity Dividendes américains	2 mai 2017	Ontario
PowerShares Senior Loan Index ETF	1 ^{er} mai 2017	Ontario
RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes	26 avril 2017	Ontario
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds indiciel canadien RBC		
Fonds indiciel américain RBC		
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC		
Fonds international indiciel neutre en devises RBC		
Fonds équilibré Jantzi RBC		
Fonds actions canadiennes Jantzi RBC		
Fonds actions mondiales Jantzi RBC		
Real Matters Inc.	26 avril 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 avril 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 avril 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 avril 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	27 avril 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	28 avril 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	28 avril 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	1 ^{er} mai 2017	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	26 avril 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	26 avril 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	26 avril 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	27 avril 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	27 avril 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	28 avril 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	28 avril 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	2 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	3 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	3 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	7 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	7 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	10 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	10 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	12 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	12 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	12 avril 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	12 avril 2017	21 janvier 2016
Brookfield Office Properties Inc.	27 avril 2017	29 août 2016
Element Fleet Management Corp.	28 avril 2017	20 avril 2017
Just Energy Group Inc.	2 mai 2017	29 décembre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 avril 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 avril 2017	31 octobre 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	28 avril 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	2 mai 2017	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Aldever Resources Inc.	2017-02-15	341 600 \$
AT&T Inc.	2017-02-09	1 307 911 \$
Autonom, Solutions de Financement aux Consommateurs Inc.	2017-02-06 au 2017-02-14	200 000 \$
Belmont Resources Inc.	2017-02-22	210 500 \$
Bruce Power L.P.	2017-02-14	708 179 248 \$
Commerce Resources Corp.	2017-02-16	1 717 523 \$
Coopérative de travailleurs actionnaire de Xpertdoc Technologies	2017-02-14	500 000 \$
Enercapita Energy L.P.	2017-02-13	1 787 \$
Enercapita Energy Trust	2017-02-13	3 970 740 \$
Exploration NQ Inc.	2017-02-14	12 033 \$
Finance CoPower, Inc.	2017-02-01	461 000 \$
Genesis Metals Corp.	2017-02-17	25 000 \$
Hannan Metals Ltd.	2017-02-17	1 508 000 \$
Health Choices Limited Partnership	2017-02-15	32 000 \$
HPI Holdings Ltd.	2017-02-15	700 000 \$
Hyduke Energy Services Inc.	2017-02-17	12 799 999 \$
MYM Nutraceuticals Inc.	2017-02-22	65 000 \$
NationWide Self Storage Trust	2017-02-15	1 678 500 \$
NationWide Self Storage Trust	2017-02-16	695 380 \$
Peabody Securities Finance Corporation	2017-02-15	20 383 564 \$
Pretium Resources Inc.	2017-02-14	130 930 000 \$
ProMIS Neurosciences Inc.	2017-02-22	421 728 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
QMX Gold Corporation	2017-02-22	2 599 991 \$
Rathdowney Resources Ltd.	2017-02-17	1 139 949 \$
Ressources Everton Inc.	2017-02-21	603 500 \$
Ressources Everton Inc.	2017-02-06	499 750 \$
Ressources X-Terra inc.	2017-02-17 au 2017-02-23	536 750 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2017-02-16	1 259 172 \$
Royal Road Minerals Limited	2017-02-17	3 600 000 \$
Sun Life Long Term Private Fixed Income Plus Fund	2015-12-31	15 000 000 \$
Sun Life Long Term Private Fixed Income Plus Fund	2016-02-29	7 028 000 \$
The Estee Lauder Companies Inc.	2017-02-09	12 482 202 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2017-02-15 au 2017-02-22	3 024 680 \$
UBS AG, Jersey Branch	2017-02-17 au 2017-02-23	12 368 982 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.